



| COVID 19 |

## **Point de situation du vendredi 30 octobre 2020 concernant les services aux publics du Département de la Seine-Maritime**

Suite à l'allocution du Président de la République et aux précisions apportées par le Gouvernement, et dans la volonté de maintenir les services aux publics, le Département de la Seine-Maritime a adapté, en cellule de crise, son fonctionnement lors de ce reconfinement. Avec l'impérieuse nécessité, rappelée par Bertrand Bellanger, Président du Département, d'être au rendez-vous de l'attente de nos concitoyens les plus défavorisés.

Au titre du maintien du service public à destination de nos concitoyens les plus fragiles, le Département prend, à ce jour, les mesures suivantes :

- Bien évidemment, l'instruction et le versement des prestations sociales du Département sont maintenus.
- Sur tout le territoire de la Seine-Maritime, les Centres Médico Sociaux (CMS), les Centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) demeurent ouverts au public. Cependant, les entretiens individuels sont organisés sur rendez-vous uniquement, afin d'éviter les flux et le non-respect des distanciations sociales.
- Suite aux décisions du gouvernement, nous vous rappelons que les EHPAD demeurent ouverts aux visites des proches des résidents.

Par ailleurs, au titre des mobilités, il a été décidé de maintenir le fonctionnement, aux horaires normaux, de l'ensemble des huit bacs franchissant la Seine. Il convient en effet de permettre aux usagers de pouvoir effectuer leurs déplacements indispensables, dans le cadre des règles édictées par le Gouvernement.

La Direction des Routes et la Direction de l'Environnement restent pleinement mobilisées afin d'assurer l'entretien des voiries départementales et des ouvrages de lutte contre les inondations. Le service de viabilité hivernale entre en vigueur au 15 novembre, comme prévu.

En revanche, les sites et musées départementaux sont fermés, comme les Archives départementales.

Concernant les collèges, les services vont déployer les moyens nécessaires à l'application du protocole sanitaire renforcé décidé par l'Education nationale.

Enfin, le Département, maître d'ouvrage, maintient l'ensemble de ses chantiers, études et projets en cours ou à venir afin de soutenir l'activité économique, du BTP notamment.

Le Département de la Seine-Maritime veillera à relayer toutes nouvelles informations nécessaires, notamment en cas d'évolution de l'actualité nationale, et à partager auprès des habitants du département les consignes émanant des autorités sanitaires.

**Dans cette crise, l'institution départementale est plus que jamais à vos côtés.**

**CONTACT**  
**PRESSE**

**Sylvie SUZANON** | Chargée de Relations presse • 02 35 03 54 12 • [sylvie.suzanon@seinemaritime.fr](mailto:sylvie.suzanon@seinemaritime.fr)

**Floriane VANDERPert** | Chargée de Relations presse • 02 35 03 57 39 • [floriane.vanderpert@seinemaritime.fr](mailto:floriane.vanderpert@seinemaritime.fr)

**Camille ROUSEE** | Conseillère presse du Président • 02 35 03 55 61 • [camille.rousee@seinemaritime.fr](mailto:camille.rousee@seinemaritime.fr)